

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 34 (1987)
Heft: 9

Vereinsnachrichten: Assemblée des délégués 1987

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués 1987

ush. En présence de quelque 150 invités et délégués, l'Assemblée des délégués de l'USPC 1987 était entièrement placée – de par le cadre – sous l'égide de «St-Gall et Appenzell». En effet, c'est le Conseiller d'Etat Ernst Rüesch qui a prononcé l'exposé incombant à l'orateur invité; le député au Grand Conseil K. R. Schwizer a présenté les salutations du canton et de la ville de St-Gall, tandis que les participants qui le désiraient ont pu admirer les riches trésors artistiques de la ville au cours d'une visite guidée par un expert en la matière. Quant au canton d'Appenzell, il a réservé un chaleureux accueil aux participants pour un dîner de fête à Wolfhalden, où le Conseiller d'Etat Hanswalter Schmid a prononcé l'allocution de bienvenue.

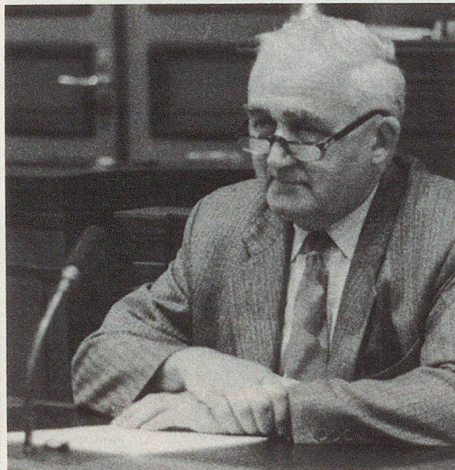
La musique était bien présente avec la fanfare municipale, qui a donné un concert à l'issue de la partie officielle dans la cour du monastère, puis avec les joyeux sons de l'ensemble folklorique Schmid et de l'«Echo de Kusenberg» qui ont agrémenté la partie récréative de la manifestation.

Sursaut hésitant pour la protection civile

Tandis que l'on réglait promptement les points ordinaires officiels de l'ordre du jour présenté et que les délégués présents entérinaient à l'unanimité les propositions des responsables, une demande formulée par la section de Zurich attira l'attention de l'assemblée sur la nécessité de prendre des mesures en vue d'améliorer l'efficacité de la protection civile. Zurich réclame en premier lieu que les règlements de la protection civile soient remis aux personnes astreintes à servir sous la forme d'«exemplaires personnels» et non, comme c'était le cas jusqu'à présent, comme «fascicules de fonction». On aurait avantage à remettre ces documents pour l'usage personnel des personnes qui effectuent leur service de protection civile, lors des cours de base ou des cours spéciaux. En second lieu, Zurich souhaite que l'on remette l'équipement personnel au début du service de PCi, ces effets étant rendus au moment où l'intéressé, ayant atteint la limite d'âge, termine son service.

Cette double proposition des zurichois indique que l'engagement personnel – même s'il fait l'objet de prescriptions légales – doit être réévalué au sein de la protection civile. On peut faire un pas dans ce sens en offrant aux personnes astreintes à servir, la possibilité de disposer de leur «propre» matériel, une telle procédure les incitant à prendre les responsabilités personnelles correspondantes.

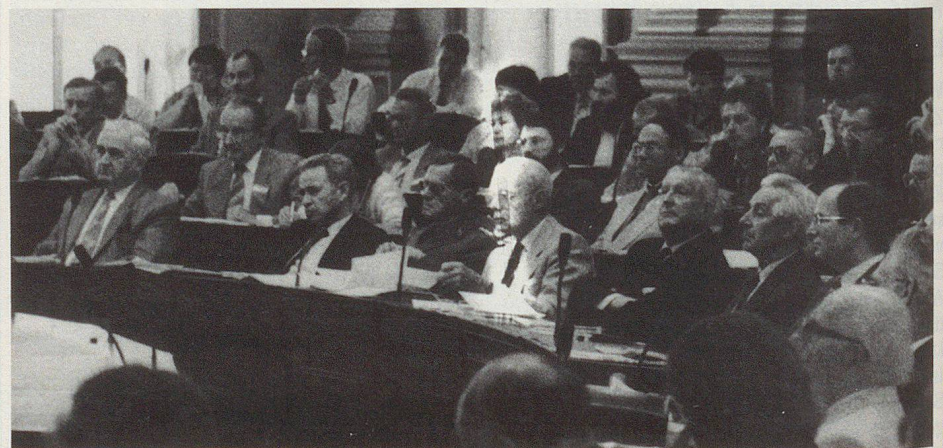
Concernant la proposition 1, il faut dire que l'office fédéral fait imprimer 40 % de règlements de la protection civile en plus et les remet aux cantons et que, malgré cela – et ceci est une remarque additionnelle, qui doit être considérée comme extérieure au compte rendu sur l'AD 1987 – ce problème semble n'être toujours pas résolu. Pour ce qui est de la remise de l'équipement personnel, ce point, qui correspond à un objectif devant être activement poursuivi est in-



Le Conseiller d'Etat Ernst Rüesch, St-Gall, orateur invité.

(Photos: Ralph Ottinger, St-Gall)

On reconnaîtra entre autres parmi les invités (de gauche à droite) le Conseiller d'Etat Ernst Rüesch, St-Gall, M^e Hans Mumenthaler, avocat et Directeur de l'OFPC, le Chef de l'Etat-major général Eugen Lüthi, le Président de la CRS Kurt Bolliger, l'ex-Rédacteur Herbert Alboth, le Directeur du département militaire Hans Breyer et le Conseiller d'Etat Hanswalter Schmid, tous les deux du canton d'Appenzell.



tégré au programme d'activités de l'USPC pour 1988, conformément à la décision des délégués.

Reconnaissance et exigences

M^e Hans Mumenthaler, avocat et Directeur de l'Office fédéral de la protection civile, a transmis à notre association les salutations et les remerciements de la part de la responsable suprême de la protection civile, la Conseillère fédérale Elisabeth Kopp. Il a par ailleurs

constaté que «l'élaboration et l'amélioration rationnelles de la protection civile faisaient des progrès visibles», mais que certains points faibles pouvaient être mis en évidence. Il a mentionné à cet égard l'organisation et l'instruction.

Hans Mumenthaler perçoit la protection civile, qui constitue «une contribution au maintien de la paix dans la liberté», comme une institution «qui, par les mesures de protection qu'elle



Les délégués de l'USPC sont réunis dans l'imposante salle du Conseil de l'édifice gouvernemental de St-Gall; les points ordinaires de l'ordre du jour sont présentés par le Président central, le Professeur R. Wehrle (au milieu), les comptes et le budget sont explicités par le Vice-Président, également Président de la Commission des finances, W. Blume (à gauche); c'est la Secrétaire centrale, Ursula Speich, qui se charge du procès-verbal (à droite).

adopte, peut atténuer les souffrances humaines ou tout au moins en limiter l'ampleur» – et il a souligné qu'il n'y aura jamais de protection absolue. Vous pourrez lire dans le résumé ci-après les propos qui ont été tenus – sous forme de réflexions fondamentales ou de revendications – par l'orateur invité, le Conseiller d'Etat Ernst Rüesch, et par le Président central, le Professeur Reinhold Wehrle.

Une protection civile qui peut aussi fournir de l'aide en cas de catastrophe, c'est encore mieux!

Le Professeur Reinhold Wehrle, Président central, a formulé, lors de l'Assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection civile, la revendication suivante:

organiser la protection civile de telle sorte que celle-ci puisse être encore mieux engagée pour apporter un secours urgent lors de catastrophes.

Monsieur Wehrle a relevé que pour mener à bien cette mission, la protection civile disposait déjà d'un Service de protection AC, de sirènes d'alarme dans la plupart des communes, ainsi que d'autres équipements et installations. Il reste toutefois quelques problèmes à régler: il faut pouvoir utiliser les abris en temps de paix. Ceux-ci sont en général fermés et ne contiennent pas de réserves d'eau et de nourriture. Pour une première intervention, la mise sur pied des personnes astreintes à servir dure trop longtemps. Un secours ne peut être véritablement organisé qu'au second échelon.

En conséquence, le Président central demande que les installations de l'organisation et du Service sanitaire puissent être utilisées à tout moment pour le secours urgent en cas de catastrophe. Il faut que les abris publics demeurent

disponibles en permanence et soient dotés sans délai des équipements requis. L'instruction, notamment des cadres, doit être adaptée aux besoins spécifiques d'un tel engagement. Il faut du reste noter que l'instruction «normale» dispensée au sein de la protection civile est déjà une formation permettant de faire face à une catastrophe, étant donné que la guerre est aussi une catastrophe – et même la plus grande qui soit.

Il faudrait aussi que la Confédération assume les frais d'une intervention en cas de catastrophe, si la protection civile est mise sur pied par un canton ou une commune. Il faudrait aussi que la Confédération ne tarde pas à compléter le matériel insuffisant dont disposent actuellement encore beaucoup trop d'organisations de protection civile. On pourrait éviter une importante perte de temps si, comme dans l'armée, on remettait aux personnes astreintes leur équipement personnel au moment de leur entrée dans le service de protection civile obligatoire, afin qu'elles l'emportent à la maison.

Monsieur Wehrle a conclu son discours par la constatation essentielle selon laquelle une protection civile également équipée pour faire face aux catastrophes soudaines peut remplir sa mission principale – qui est de protéger la population en cas de conflit – non pas moins bien, mais beaucoup mieux encore.

Reinhold Wehrle
président central

«Trident» et engagement en cas de catastrophe

Expériences faites sur le plan de la protection civile au cours de l'exercice de troupes «Trident»

La défense civile, en particulier la protection civile, s'est distinguée au cours

de l'exercice «Trident» par une remarquable capacité didactique. Il en fut de même pour son habileté dans l'improvisation. Au fur et à mesure que l'exercice se déroulait, on a pu constater l'amélioration progressive des prestations. Si cette capacité didactique perdure au-delà de l'exercice «Trident», et notamment si la pratique de l'incorporation en fonction de la préparation et de la personnalité s'affine encore, la troisième dent du «Trident» piquera tout aussi bien en cas de situation grave que les deux autres, qui correspondent à l'armée et à l'organisation territoriale.

Engagement de la protection civile lors de catastrophes en temps de paix

Nous sommes aujourd'hui menacés à bien des niveaux, directement et indirectement sur le plan politique et militaire, par des catastrophes naturelles comme dans toutes les périodes de l'histoire de l'humanité, mais jamais comme en ce moment par l'éventualité de catastrophes technologiques et écologiques. Il faut coûte que coûte rassembler tous les moyens dont disposent l'Etat et la société, pour faire face avec le maximum d'efficacité à toutes ces menaces. Il n'existe pas de protection absolue, mais on a toujours la possibilité de limiter les risques. Il faut toutefois mettre sur pied la protection la plus grande possible conformément à la politique de sécurité qui est la nôtre. A cet égard, il convient de ne pas user d'un danger contre un autre. Nous devons les affronter tous en même temps. Cette politique de sécurité intégrale comprend à la fois la politique extérieure et la protection de l'environnement, les services de défense des autorités civiles et la politique d'information, l'armée et la protection civile.

Dans le cadre des mesures permettant de venir à bout de catastrophes en tous genres, la protection civile devra à l'avenir remplir une mission encore plus étendue. A l'ère de la conduite indirecte de la guerre, un conflit ne commence pas par les armes. C'est d'abord un combat pour conquérir les «cerveaux et les cœurs». Par des émotions, on essaie en premier lieu d'influencer les cœurs pour inciter les hommes à accomplir volontairement leur devoir. Nous devons essayer de convaincre les cerveaux de la nécessité de nos efforts. C'est sur le front de l'esprit que se décide l'issue du combat. Dans son «Histoire de la guerre du Péloponnèse», l'historien de la Grèce antique Thucydide a écrit: «La force d'une cité ne réside ni dans ses murs ni dans ses navires, mais dans ses hommes». Aujourd'hui, nous dirons, en pensant notamment à la protection civile: «La force d'une cité réside dans ses hommes et ses femmes.»

Ernst Rüesch
Conseiller d'Etat